



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 36
Hebdos régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium
à Ville de Saguenay

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 19 JUIN À SAGUENAY

Québec, le 5 juin 2018 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Michel Germain qui est secondé par M. Pierre Renaud, commissaire, annonce la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay* par Métaux BlackRock inc. La première partie de l'audience publique aura lieu à compter du **mardi 19 juin 2018 à 19 h** et se tiendra à l'**Hôtel La Saguenéenne** située au **250, rue des Saguenéens à Ville de Saguenay**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront retransmises en direct en mode vidéo dans le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. Première partie : s'informer

En présence de l'initiateur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de poser les questions qui permettront de mettre en lumière tous ses aspects.

2. Deuxième partie : s'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **lundi 16 juillet 2018** au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 17 octobre 2018, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M^{me} Isabelle Meloan. Par la suite, la ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Le Registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, rend accessible, en format électronique, les documents relatifs au projet en examen à l'adresse www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca. Ces documents sont également disponibles en version imprimée dans le centre de consultation régional et le centre de documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement mentionnés ci-dessous.

- Bibliothèque municipale de La Baie, 1911, 6^e avenue, Arrondissement La Baie, Ville de Saguenay, Téléphone : 418 698-5350 ;
- BAPE, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Jacques Parizeau, bureau 2.10, Québec, Téléphone : 1 800 463-4732 ou 418 643-7447.

Les documents qui s'ajouteront dans le cadre de l'enquête et de l'audience publique pourront être consultés dans le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca, et en version imprimée seulement au centre de documentation du BAPE à Québec.

LE PROJET

L'initiateur du projet, Métaux BlackRock inc., souhaite développer un emplacement industriel ayant une empreinte au sol estimée à 27,7 ha, propriété de l'Administration portuaire du Saguenay, dans le secteur du port de Grande-Anse de l'arrondissement La Baie à Ville de Saguenay. Ces installations industrielles regrouperaient les équipements tels que concasseurs, tamiseurs, fours, réacteurs, système de gaz de procédé, système de récupération de chaleur, épurateurs, système de traitement de filtrats et des eaux de procédé, composantes électriques ainsi que l'instrumentation et le contrôle.

Pour recevoir les matières premières et acheminer le produit fini, des installations de déchargement des wagons ou camions seraient aménagées ainsi que des équipements de manutention à l'usine même, ainsi qu'un système de transport des produits finis reliant l'usine aux installations portuaires et routières.

L'initiateur du projet prévoit que l'usine produirait annuellement à partir de 830 000 tonnes de concentré de vanadium-titane-magnétite (fer), environ 500 000 tonnes de fonte brute de haute qualité, 5 200 tonnes de ferovanadium et 135 000 tonnes de scorie de titane. La fonte brute serait expédiée sous forme de granules en vrac à raison de deux navires par mois. Le ferovanadium serait expédié par camion.

Des aménagements connexes seraient aussi réalisés, soit l'installation par Énergir d'une conduite de gaz naturel longue de 15 km et d'un raccordement de 150 m pour rejoindre l'usine, la construction par Hydro-Québec d'une ligne à 161 kV longue de 10 km pour alimenter l'usine et la construction d'une usine cryogénique pour le O₂ et le N₂ qui serait opérée en sous-traitance.

Les travaux de construction s'échelonnent sur une période de 24 mois pour une mise en service attendue en 2020 et la phase d'exploitation de l'usine durerait minimalement 30 ans. Le coût du complexe métallurgique est estimé à 655 M\$.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et neutre qui relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement, sur leur qualité de vie et sur toute question relative à l'environnement.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques des projets. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation harmonieuse avec le milieu.

Pour donner suite à la demande de consultation publique de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le président du BAPE, M. Philippe Bourke, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay*.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Cloutier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Luc Nolet, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : **usine-blackrock@bape.gouv.qc.ca**.

– 30 –

Source : Luc Nolet
Conseiller en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 535
usine-blackrock@bape.gouv.qc.ca